

LE RADICAL ROANNAIS

JOURNAL POLITIQUE HEBDOMADAIRE DE LA RÉGION FORÉZIENNE

ABONNEMENTS

Un An..... 6 fr. — Six Mois..... 3 fr.

Les Abonnements partent du 1^{er} ou du 16 de chaque mois

LES COMMUNICATIONS DOIVENT ÊTRE ADRESSÉES A M. A. LAFONT

Administration et Rédaction : 26, rue de la Côte, 26

ROANNE

Directeur politique : A. LAFONT

Rédacteur en chef : Francisque RIVIÈRE

Le Gérant : GUILLOT

INSERTIONS

ANNONCES : 0,25 cent. la ligne. — RÉCLAMES : 0,30 cent. la ligne

Les Manuscrits ne seront pas rendus

TOUT RÉDACTEUR EST RESPONSABLE DE SES ÉCRITS

26 Germinal 96 — (Lilas)

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Mai approche; les élections municipales aussi.

Dans quelques semaines toutes les communes de France auront à désigner leurs administrateurs.

Le scrutin de mai aura une importance capitale. Il subira fatalement l'influence des derniers événements politiques, achèvera, croyons-nous, la défaite des opportunistes, dont le règne — hélas! — n'a été que trop long et placera à la tête de chaque commune des hommes de progrès et d'action.

Car il ne faut pas se le dissimuler : quoique la politique n'ait, bien souvent, rien à voir dans des questions locales, les élections municipales sont et seront toujours, forcément, des élections politiques.

Il y aura toujours en présence deux, trois ou quatre partis qui combattront plus ou moins ouvertement.

Dans la Loire, malheureusement, presque toutes les municipalités sont opportunistes ou réactionnaires.

Or, qu'ont-elles fait, ces municipalités?

Roannais, vous le savez mieux que moi.

Ont-elles permis au peuple de vivre plus heureux? Ont-elles déchargé le pauvre contribuable qui ne travaillera bientôt plus que pour les rapaces gouvernementaux? Ont-elles donné plus de pain, un peu de bien-être à ce vrai républicain : le travailleur? Non!

Mais, en revanche, elles ont beaucoup dépensé, beaucoup emprunté.

Il faut que tous les républicains qui ne veulent plus voir ce nom mêlé à de honteux tripotages, qui, las de toutes les ergoteries de politiciens à tête creuse, pensent que de sérieuses économies feraient bien mieux notre affaire, s'organisent et osent enfin disputer à de faux démocrates des sièges qu'ils ont usurpés.

« Ecrasons l'infâme hydre à deux têtes! » — comme a dit Félix Pyat.

L'opportunisme disparaît de la scène politique. Les amis de l'odieux Ferry seront bientôt chassés du Palais-Bourbon. Il faut les chasser de la mairie!

A Roanne, à Saint-Etienne, la chose sera facile si — malheureusement il y a un si — si, dis-je, les socialistes et les radicaux savent s'entendre.

L'union entre les deux fractions avancées du parti républicain s'impose.

Socialistes et radicaux doivent se coaliser. Séparés, nous ne pouvons rien; unis, nous triompherons!

L'opportunisme... voilà l'ennemi!

Francisque Rivière.

Les Plaintes Opportunistes

Les Opportunistes vont répétant que les radicaux ne font pas preuve d'un bon esprit politique en les critiquant

Ils insinuent que nous ne nous occupons pas des Monarchistes et réservons pour eux seuls toutes nos attaques.

Pourquoi, disent-ils, tant nous combattre?

Nous sommes, en définitive, des Républicains.

Pourquoi donc se déchirer ainsi entre gens du même parti?

Ce subterfuge pourrait trouver créance auprès des âmes candides. Il faut le démasquer.

Ils sont vraiment bien bons, Messieurs les Opportunistes, et cela leur sied à merveille de trouver mauvais qu'on les critique.

Ah! ça, mais, pour qui nous prennent-ils donc ces hommes que la fatuité aveugle jusqu'au point de se croire et de répéter qu'eux seuls sont des *« Républicains de Gouvernement »*?

Comment, Messieurs, vous avez détenu le pouvoir uniquement pour satisfaire vos ambitions personnelles; vous vous êtes opposés à toutes réformes, sous prétexte qu'aucune n'était mûre pour le pays;

Vous nous avez représentés, aux yeux des masses électorales, comme des extravagants et des perturbateurs; vous avez pourchassé sans trêve ni repos tous les Radicaux parvenus un instant au pouvoir; vous avez voulu, rejetant le parti démocratique, gouverner sous l'aile bienveillante des droites en nous faisant une République monarchiste, et vous ne voudriez pas qu'on vous le reproche?... Il faudrait peut-être encore que nous chantions vos louanges!

Pourriez-vous nous dire, par exemple, pourquoi et par qui le Ministère Goblet fut renversé! Et si quelques républicains votèrent contre ce ministère, pour ne pas se déjuger, en visant M. Dauphin qui se refusait à toute économie budgétaire, n'est-il pas acquis que les Opportunistes visèrent, en le renversant, uniquement le Général Boulanger, ministre de la guerre, qui n'avait jusqu'à lui que le tort d'avoir voulu résoudre la loi militaire de trois ans? Votre acharnement à poursuivre cette personnalité a provoqué la dégoûtante affaire Wilson dans laquelle vous espérez le trouver et l'atteindre. Vous avez, contre Boulanger, assouvi votre rancune pour venger les tonsurés et cela au risque de produire en sa faveur, une réaction, juste d'abord, inconsidérée ensuite, et aujourd'hui inquiétante, sinon dangereuse.

Vous voulez, comme sous le ministère Tirard, posséder seuls le pouvoir afin de ne rien réformer. Et quand arrive un ministère Floquet; un ministère radical, c'est-à-dire honnête, sage, ministre réformateur, basé sur la moyenne des idées politiques, composé des vôtres et des représentants de toutes les fractions du parti républicain, vous montrez aussitôt votre peu de sincérité politique. Vous vous dites partisans de la Concentration républicaine, et vos journaux prêchent l'attaque de ce ministère qui en est la plus exacte représentation.

Vous criez bien haut qu'il est la dernière carte de la Chambre actuelle. Vous vous apprêtez à le combattre au risque de jeter la

confusion dans le corps électoral et de mettre en jeu l'existence même de la République. — Et vous voudriez que tous les républicains sincères et indignés ne flétrissent pas vos agissements? Nous ne voulons être ni dupes, ni complices. Nous ne cesserons de combattre et de critiquer les hommes qui n'ont de républicain que le nom. Et de ce que nous combattons les partisans du piétinement sur place, il nous semblerait assez étrange qu'on puisse en déduire que nous avons de la complaisance et des ménagements pour les monarchistes.

Les opportunistes sont nos adversaires : avec eux nous discutons et nous signalerons leurs fautes car nous croyons que cela est utile à la République. Il n'en est pas de même avec les monarchistes. On ne discute pas avec ses ennemis. On s'apprête simplement à viser droit quand vient le jour de la bataille.

A. Lafond.

SEMAINE POLITIQUE

Les Elections du 8 Avril

Voici les résultats complets des élections législatives de dimanche :

Aisne

(SCRUTIN DE BALLOTAGE)

Inscrits : 150,990 — Votants : 96,211
DOUMER, radical..... (élu) 42,244
JACQUEMART, réactionnaire... 33,244
Général BOULANGER..... 11,611
LENGRAND, socialiste..... 3,121

Au premier tour de scrutin, le dimanche 25 mars les voix s'étaient ainsi partagées : Le général Boulanger, 45,089 voix; M. Doumer, radical, 26,808; Jacquemart, réactionnaire, 21,070; Carré, républicain, 4,530; Lengrand, socialiste, 2,380.

Le général Boulanger et M. Carré s'étaient désistés. Il s'agissait de remplacer M. Ringier, républicain, décédé, qui avait été élu le 18 octobre 1885, au second tour de scrutin, par 63,070 voix.

M. Jacquemard, porté sur la liste réactionnaire, avait obtenu 52,146 voix.

Aude

Inscrits : 96,340 — Votants : 53,025
FERROUL, radical socialiste... 24,987
COURAL, républicain modéré... 18,898
Général BOULANGER..... 8,498

Il y a ballottage.

Il s'agissait de remplacer M. Papinaud, député républicain qui s'est démis de son mandat à raison de sa nomination comme gouverneur de Nossi-Bé.

Lors des élections d'octobre 1885, au premier tour, M. Papinaud, qui faisait partie de la liste républicaine, avait obtenu 21,088 voix et arrivait second sur cette liste. M. Wickersheimer, premier candidat de la liste radicale, avait obtenu 21,066 voix, et M. Castel, le plus favorisé des candidats réactionnaires, en avait recueilli 20,913. M. Papinaud avait été élu au deuxième tour de scrutin, le quatrième sur la liste de concentration républicaine, par 42,609 voix. M. Anduze, premier candidat réactionnaire, avait eu 29,026 voix sur 96,525 inscrits et 68,363 votants.

Dordogne

Inscrits : 148,321 — Votants : 100,387
Général BOULANGER... (élu) 59,498
CLERJOUNIE, républicain... 35,745
Divers..... 4,457

Il s'agissait de remplacer M. Lamothe-Pradelle, député républicain, décédé. Aux élections de 1885, M. Lamothe-Pradelle avait été élu le septième sur la liste républicaine qui a passé toute entière au premier tour, par 60,817 voix contre 58,519 données à M. Taillefer, premier candidat réactionnaire, sur 143,577 inscrits et 119,792 votants.

Le général Boulanger est élu dans la Dordogne où il n'était pas candidat. Il a obtenu 12,000 voix dans l'Aisne où sa candidature n'était plus posée. Enfin dans l'Aude, M. Ferroul est élu et le général obtient 8,000 voix.

Afin de bien préciser le caractère de l'élection de l'Aude, nous croyons devoir rappeler les termes de la déclaration par laquelle le Congrès radical socialiste de l'Aude a adopté la candidature du docteur Ferroul :

« Le Congrès radical socialiste de l'Aude, dans la réunion qui a été tenue à Carcassonne le 18 mars 1888, après avoir, à l'unanimité, félicité la conduite du ministre Tirard élevant le commandement du 19^{me} corps à un général républicain, a décidé que, la candidature radicale-socialiste issue du Congrès du 18 mars étant une candidature de protestation contre la mesure qui frappe le général Boulanger, il est nécessaire que les voix ne s'égarant pas sur un autre nom que celui du docteur Ferroul candidat acclamé, qui aura pour mission de demander à la Chambre la réintégration du général Boulanger dans les Cadres. »

Adresse de Boulanger aux Electeurs

Le général Boulanger a adressé la lettre suivante aux 59,000 élec eurs de la Dordogne qui ont voté pour lui :

Electeurs de la Dordogne, La manifestation grandiose que votre patriotisme a spontanément organisée sur mon nom porte une signification qui n'échappera à personne. Il ne s'agit plus ici d'un homme. Il s'agit de la France. Le général contre lequel s'étaient coalisés tant d'ambitions contrariées et dont on avait résolu de faire un paria disparaît au milieu de ce grand acte de réparation auquel vous venez de vous associer. Tout le monde comprend que ce qui est aujourd'hui en cause, c'est la patrie elle-même, sa dignité, son avenir.

Je ne saurais trop vous remercier en son nom de cette protestation généreuse. On saura que le département de la Dordogne n'est pas disposé à se laisser confisquer par un Parlement dont la stérilité et l'im-

puissance finirait par livrer la République française à la risée de l'Europe.

De ce vote je vous suis profondément reconnaissant, je ne veux retenir que cette pensée qui nous est commune : nécessité de la dissolution et de la révision.

Le suffrage universel est notre maître. Il est intolérable que des politiciens déconsidérés émettent la prétention d'en faire leur serviteur.

Electeurs de la Dordogne, L'effet est maintenant produit et il est immense. Vos précieux suffrages, vous savez que je ne les ai pas sollicités, je me suis engagé vis-à-vis d'autres électeurs à accepter la candidature qu'ils ont bien voulu m'offrir dimanche prochain. Leurs voix se joindront aux vôtres dans une nouvelle et aussi significative protestation. Ce serait en atténuer la portée que de prendre aujourd'hui de vos mains le mandat que vous venez de me confier. J'ai donné ma parole. Le seul département qu'il me soit permis de représenter, c'est le Nord. Reportez donc vos suffrages, je vous en conjure, sur un homme qui affirmera comme je le fais, la politique nationale et républicaine sans compromission et sans faiblesse.

Il sera ainsi avec moi, comme je serai avec lui, car l'heure est venue où tous les Français, sans distinction de territoires ou de provinces, doivent s'unir dans une seule idée et un but unique : la grandeur du pays.

Général BOULANGER.

Les journaux opportunistes ne cessent de répéter que Boulanger n'obtient partout que des voix réactionnaires, que ce sont les bonapartistes qui l'ont élu dans la Dordogne, etc.

Voici en quels termes l'*« Intransigeant »* apprécie le vote de dimanche dernier :

Le général Boulanger élu dans la Dordogne sans s'être présenté aux électeurs, ni personnellement, ni par voie de manifeste ou d'affiche!

Le candidat bonapartiste et protestataire Ferroul probablement élu dans l'Aude; Le candidat Doumer, grâce à la protestation par laquelle débute sa profession de foi, élu dans l'Aisne;

Tel est le bilan de la journée d'hier. Il faut que les persécuteurs qui ont réuni le Conseil d'enquête, les généraux qui le composaient et les tristes députés qui ont applaudi à sa décision, connaissent bien mal le caractère français pour n'avoir pas compris que l'injustice sacrifie la victime, et que le général Boulanger, populaire la veille, serait irrésistible le lendemain.

Pour se consoler de leur bêtise et se dédommager de leur échec, ils vont faire toutes sortes de calculs algébriques, différentiels et politico-trigonométriques. Nous connaissons cette banque; le pays ne s'y laissera pas prendre.

Les opportunistes, qui se sont alliés ouvertement et cyniquement avec la Droite pour faire élire le président d'âge Méline, répètent tous les jours que si Boulanger est élu, ce sera par les voix réactionnaires. Est-ce que le docteur Ferroul, qui dans son manifeste protestait hautement contre le « crime par lequel le gouvernement a brisé l'épée du seul général français redouté de l'Allemagne », n'est pas un radical socialiste? Vous n'allez pas prétendre que celui-là devra son élection aux voix monarchiques! Il ne s'en indigna pas moins de la série d'attentats commis contre celui qu'on a cru rendre à la vie civile et que la nation veut remplacer dans la vie militaire.

Est-ce que le général Boulanger peut empêcher les manifestations que soulèvent partout ces odieuses mesures? Est-ce qu'il peut aller de département en département se jeter aux pieds des électeurs pour les supplier de ne pas voter pour lui?

jeta un coup d'œil sur Jean de Saint-André. Elle l'avait mis au point où elle le voulait. La figure enluminée, les yeux noyés, il la défilait de la tête sur le dossier de son fauteuil, et hurrait sa pipe en laissant tomber sur ses genoux une bonne moitié de son tabac.

Lorsque Angélique eut rempli deux verres de cette liqueur fabriquée avec des cerises sauvages et où on n'avait pas ménagé l'eau-de-vie, Jean souleva le verre d'une main vacillante et heurta celui de sa partenaire.

— A ta santé! cria-t-il, et le diable emporte mon neveu!... Donne moi de quoi allumer ma pipe.

Elle fouilla dans la boîte d'étable pendue à l'intérieur de la cheminée et y prit une longue allumette souffrée; puis, ayant fixé une bougie dans un flambeau de cuivre, elle se pencha vers les tisons et l'alluma, car le crépuscule était venu, et la haute pièce nue s'emplissait d'ombre.

Elle revint vers la table, et présenta la lumière à son maître qui allongea sa tête crépue, mit sa pipe en contact avec la mèche fumeuse et commença de tirer bruyamment. A chaque bouffée, la bougie menaçait de s'éteindre, puis se ravivait, et dans ce clair-obscur intermittent, le maître et la gouvernante formaient un groupe curieux; lui, la figure rouge, l'œil déjà somnolent, creusant et gonflant alternativement ses joues; e, le debout, obéissante, et dardant ses prunelles fauves sur le fumeur.

Il se renfonça dans son fauteuil, mais bientôt le travail de la digestion, les vapeurs du vin et la lourde atmos-

FEUILLETON du Radical Roannais 10

NOS ENFANTS

MADAME HEURTELOUP

(LA BÊTE NOIRE)

par André THEURIET

— Mon neveu! s'exclama Jean, dont toutes les rancunes se réveillèrent, que le diable le décarcasse!... Je lui ai défendu de venir traîner ses guêtres ici, et il se cassera maintenant le nez contre ma porte... Cela t'ennuie, hein! la belle?... Tu prends goût à froter ta frimousse contre la sienne, mais je m'en moque!

Angélique leva les bras au ciel : — Oh! Oh! peut-on dire?... Amoureuse de votre neveu?... C'est vrai qu'il a essayé de m'en conter, et plus d'une fois, mais je l'ai rabroué de la belle façon... Si je ne vous en ai jamais parlé, c'est que j'avais pitié de lui, et que je ne voulais pas vous brouiller ensemble... Tenez-vous à savoir la vraie vérité, eh bien, je le déteste, votre neveu; je le déteste et je le méprise, voilà!

Elle avait prononcé ces dernières paroles avec tant d'énergie et d'une voix si enflée, que Jean de Saint-André ne put douter qu'elles ne fussent sincères. Il se rasséréna un peu, bourra sa pipe, l'alluma, et en tira des bouffées avec une visible satisfaction.

— J'ai supporté bien des misères venant de vous, monsieur de Saint-André, continua-t-elle en prenant un ton câlin et dolent, j'ai reçu des affronts qu'une autre n'aurait pas avalés si tranquillement, mais il y a une chose qui me fait plus de peine que tout, c'est votre faiblesse pour votre neveu et votre nièce, pour des ingrats qui reçoivent vos charités et qui se moquent de vous par derrière.

— C'est bon grommela Jean en montrant le poing, ça finira, j'y mettrai bon ordre.

— Savez-vous ce qu'il dit, là-bas, au Pavillon?... Ils prétendent que vous êtes usé jusqu'à la corde, que vous n'en avez plus pour longtemps, et ils comptent déjà sur leurs doigts dans combien de jours ils pourront croquer votre héritage.

— Ah! ils disent cela! s'écria Jean exaspéré, tonnerre de Dieu! je leur montrerai que je suis vivant et bien vivant, je leur ferai tirer la langue, et, quant à l'héritage, je le mangerai tout entier plutôt que de leur laisser un sou!

Tout en parlant, Angélique avait tiré la table près du fauteuil de son maître et y avait dressé le couvert. Elle s'accroupit ensuite devant l'âtre; et, enlevant de la crémaillère la marmite fumante, elle en versa avec précaution le contenu dans un plat creux et dans la soupière.

— Vous aurez bien raison, reprit-elle; mangez de fins morceaux, buvez sec, donnez-vous du plaisir et montrez leur que vous avez bon coffre, bon pied et bon œil... Tenez, je vous ai fait une

potée qui vous ravigotera, et je vous ai monté de la cave deux bouteilles de votre vieux vin de Thiaucourt... Si Angélique ne vous est plus bonne à autre chose, du moins elle sait encore vous soigner et vous cuisiner des plats à votre goût.

— Ah! fine mouche! répliqua Jean, ragailardi par l'odeur de la soupe et du petit salé aux choux, tu connais mon faible et tu en profites pour me glisser tes reproches en douceur...

Il noua sa serviette sous son menton, se servit une platée de soupe, emplit son verre, et, clignant de l'œil du côté de sa gouvernante :

— Tu es donc encore jalouse, ma pauvre vieille?

— Moi jalouse! me s'écia-t-elle humblement, il me semble que je vous ai assez prouvé que j'étais plus accommodante que bien d'autres... Je suis trop attachée à vous, monsieur de Saint-André, pour ne pas être raisonnable... Mon temps est passé, je le sais bien, et il vous en faut de plus jeunes... Prenez des maîtresses, je ne m'en offusquerai pas... Au besoin, ajoutez-elle en baissant les yeux et en veloutant sa voix, je vous en dénicherai de jolies... L'œil de Jean s'alluma :

— Tu en connais? demanda-t-il cyniquement.

— Oui, certes, reprit-elle, et de plus appétissantes que les roulesuses que vous ramassez par les chemins... Je ne demande qu'une chose, moi, c'est que les gens du Pavillon, qui escomptent déjà votre héritage, crévent de dépit en voyant que vous êtes encore

vert et que vous prenez la vie par le bon bout.

— N'ait pas peur! murmura Jean, la bouche pleine et se versant une nouvelle rasade, je leur montrerai de quel bois je me chauffe!... Seulement, poursuivit-il, en reposant sa cuiller dans l'assiette vide, il y a un fichu testament qui leur donne de l'aplomb... Ils supposent bien que je mangerai ma part, et ils en ont déjà fait leur deuil, mais pour ce qui est de la moitié dont je n'ai que la jouissance, ils sont sûrs de la retrouver après moi... Ça les tranquillise, comprends-tu? et ils se moquent de mes menaces, comptant bien que cette chienne de loi me liera les mains.

— Savoir, objecta timidement Angélique en remplaçant la bouteille vide par une fiole pleine, je ne connais pas les lois, moi qui ne suis qu'une pauvre fille, mais j'ai en idée qu'il y aurait peut-être un moyen de leur faire passer tout de même l'héritage devant le nez.

— Voyons ton idée!

— Dame, au lieu de manger votre part, dont vous êtes libre de disposer à votre gré, ce serait de manger la leur.

— Impossible, dinde! puisque je ne peux pas toucher au fond.

— Vous ne pouvez pas le vendre, mais ne pourriez-vous pas emprunter dessus?

— Pas sur hypothèques, toujours... Il faudrait le consentement de mon neveu.

— Non, mais sur billets... Personne dans le pays ne refuserait de prêter, même une grosse somme, au proprié-

taire de Saint-André... Pour mettre votre bien propre à l'abri des poursuites, vous n'auriez qu'à le passer au nom d'une personne sûre, et, pour le reste, après vous, vos héritiers se débrouilleraient comme ils pourraient.

Jean de Saint-André écarquillait ses yeux déjà alourdis, et se fatiguait à suivre le raisonnement de sa gouvernante. Pour le lui rendre plus lucide sans doute, elle lui versait coup sur coup de grands verres de vin vieux. Quand la seconde bouteille fut vide, la combinaison imaginée par Angélique lui parut limpide comme eau de roche. Il se renversa dans son fauteuil, cligna de la paupière et dit à sa gouvernante :

— Sacrédiou! tu as l'esprit retors comme un vieux procureur!... Tu pourrais bien avoir raison, et j'y songerai... Ce que je vois de mieux là-dessus, c'est que je ferai enrager mon clerc-père de neveu et sa pécore de sueur!

— Oui, continua doucement Angélique, et puis vous serez amplement pourvu d'argent de poche : vous pourrez vous donner vos aises, meubler votre cave, et... enfin satisfaire toutes vos fantaisies.

— Tu es une rusée, toi, Angélique, bégaya Jean, émerveillé, et, de plus, tu es dévouée à mes intérêts... C'est bien, ça, ma fille, et on te le revaudra... apporte le bocal de cerises... Tiens, pour ta peine, tu trinqueras avec moi!

Elle monta sur une chaise pour atteindre le bocal au sommet du dressoir, et, tandis qu'elle le soulevait dans ses bras maigres, elle se retourna et

CHRONIQUE LOCALE

Le temps. — Que devons-nous penser d'un temps pareil?

Un jour pluie, neige, boue; le lendemain, soleil, ciel bleu... on ne s'y reconnaît plus!

Vraiment, il vaudrait mieux qu'il n'en finisse!

Alors on vivrait « sans temps » (oh! pardon, lecteurs!)

Nous n'osons dire ce que sera le temps demain, car il est si capricieux, et si ce soir il lisait, car il doit savoir lire depuis que l'instruction est laïque et obligatoire dans le Radical: « Tout porte à croire que demain nous aurons un beau soleil », il ne manquerait pas de dire avec un sourire malicieux en essuyant ses lunettes:

« Ah! ah! ils veulent du soleil, eh bien! je vais leur envoyer de la pluie! »

Esprit de contradiction, pas autre chose.

Aussi, prenons-le comme il vient; tâchons seulement de nous garer de ses piffonnements, et pour cela rappellons-nous ce vieux dicton que nous entendions dire ce soir encore à une vieille maman gagasse:

Femme de raison / N'ôte son jupon / Que pour l'Ascension

Les prochaines élections. Premières manœuvres. — Les opportunistes ont beaucoup de défauts; chacun sait ça. Cependant ils ne sont pas aveugles. Ils voient clairement qu'à Roanne, comme partout, leur prestige disparaît.

Le peuple, le bon peuple, n'a veut plus supporter ces fantoches, et il se prépare à les renvoyer à leurs comptoirs ou à leurs sacs d'écus.

Les opportunistes ne sont pas contents — oh! mais, là, pas contents du tout — car ils tiennent au pouvoir autant que M. Miquel tenait, il y a trois mois, à imprimer le Radical roannais.

Afin d'arrêter les progrès du socialisme et pour empêcher ses défenseurs d'entrer à l'hôtel de ville — qui, comme jadis les écuries d'Augias, a besoin d'être fortement nettoyé — Audiffred, Raffin, etc., ont proposé et fait accepter par le Conseil général la nomination du Conseil municipal de Roanne au scrutin de liste.

Ils espèrent que les majorités socialistes des faubourgs se noieront dans les flots de l'opportunisme des quartiers de l'hôtel de ville et du tribunal. Cependant cette petite manœuvre ne les a pas tout à fait rassurés.

La maison Audiffred et C^{ie} se charge de toutes les opérations électorales — N'est pas au coin du quai? va employer un autre truc.

Elle fera figurer sur sa liste cinq ou six noms d'ouvriers. Nous ne savons ni comment ni par qui ces candidats seront choisis, mais ce que nous savons bien c'est que les ouvriers roannais seront assez intelligents pour ne pas tomber dans le piège que leur tend la bande opportuniste.

Audiffred et son acolyte Raffin veulent nous la faire au socialisme.

Ils trouveront peut-être quelques candidats ouvriers. Mais quand aux électeurs socialistes « va-t'en voir s'ils viennent, Honoré! »

Conseil Municipal

Le Conseil municipal, dans sa séance du 9 avril courant, a délibéré sur les questions suivantes:

Classe 1887. — Soutiens de famille. — Les demandes comme soutiens de famille sont au nombre de six.

Le Conseil, après en avoir délibéré, et à la majorité, adopte le classement de la commission.

Union fraternelle et patriotique des combattants 1870-71. — Pétition. — M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Berthier, président de cette Société, tendant à obtenir des mains de la municipalité un drapeau, ardemment désiré par les membres de cette Société.

Le Conseil, à la majorité, vote un crédit de 250 francs pour l'acquisition du drapeau, lequel sera remis à la Société le 14 juillet 1888.

M. Besacier déclare s'abstenir.

Rue des Ecoles. — Pétition Pontet. — Sur le rapport de M. Muzard, le Conseil adopte les conclusions du rapport.

phère de la salle agitent sur son cerveau; d'une main alanguie, déposant sur la table sa pipe à peine entamée, il ferme ses paupières papillotantes et s'endort. Bientôt un rnement sonore retentit dans la pièce à demi-enténébrée.

Angé qui s'était rassise, et, l'œil fixé sur son maître, elle surveillait s'n sommeil, tout en méditant sur ce qui venait de se passer. Sous son front étroit, sa pensée affairée continuait à ourdir les fils au moyen desquels elle comptait se tisser un avenir meilleur.

Elle se disait que Jean de Saint-André s'alourdissait et s'abrutissait un peu plus chaque jour. La bonne chère, les liqueurs fortes et les filles aidant, il n'aurait bientôt plus ni ressort ni volonté. Alors elle le tiendrait à merci, et, devenue indispensable, elle manœuvrerait de façon à se faire épouser.

Elle s'appellerait « Madame de Saint-André », elle se dédommagerait de vingt années d'esclavage et d'humiliations, et ferait payer cher au gens du Pavillon leurs mépris et leurs rebuffades...

Les sourcils rapprochés, un vague sourire courant sur ses lèvres fausses, immobile et muette sur sa chaise, elle avait l'air, dans sa robe gris de fer, d'une Parque dévidant du bout de ses doigts maigres le fil de la destinée des Saint-André, et rêvant déjà à l'endroit où elle le trancherait d'un maître coup de ciseaux, quand le moment serait venu.

VI. Benoite-Vaux n'est pas seulement un joli hameau, entouré pittoresque-

ment dans de hautes forêts, qui lui donnent à la belle saison une fraîcheur fleurie et l'emplissent de gazouilllements d'oiseaux, il possède, de plus, un couvent où l'on chante la messe, hiver comme été, et une source qui, depuis tantôt mille ans, est renommée pour ses vertus miraculeuses. Un soir, dit une légende du sixième siècle, des bûcherons qui descendaient de la forêt entendirent des voix s'échapper et invisibles chanter l'Ave maris stella aux alentours de la source; ils y coururent: les voix s'étaient évanouies; mais, dans les racines d'un arbre qui ombrageait la fontaine, ils trouvèrent une statue de Notre-Dame, apportée là par les anges. — A partir de cette soirée, la source fut consacrée à la Vierge et un ermitage s'éleva près du ruisseau. Pen à peu l'ermitage devint une chapelle, la chapelle se grossit d'un monastère; et, depuis lors, chaque année au printemps et à l'automne, les bois de Benoite-Vaux, blancs d'aubépine ou rouges de senelles, voient des files de pèlerins cheminer sous leurs ramures, en chantant le Salve Regina.

Le plus gros flot de pieux visiteurs arrive à l'époque de la fête patronale, qui tombe le 8 septembre, jour de la Nativité. L'année où Alzine entra en service à Grimonbois, l'automne fut exceptionnellement beau et les pèlerins affluèrent.

Dès le matin, de nombreuses voitures pleines de gens endimanchés roulaient dans la direction de Benoite-Vaux. Quand on sortait du grand silence de la forêt, on était tout étonné, à la lisière, d'entendre des cantiques

résonner, invisibles, au milieu des massifs verdoyants. Sur la place formée par cinq ou six maisons bâties autour du couvent, il y avait un encombrement de véhicules de toutes formes et de toutes provenances: calèches, tilburys, charrettes et omnibus. Les fidèles, emplis dans l'église où l'évêque de Verdun officiait, débordaient jusque sur le parvis tout grouillant de mendiants loqueteux et bistournés, qui marmottaient des prières en agitant leurs sébiles.

Le pèlerinage n'attire pas que des infirmes et des dévots, c'est aussi le rendez-vous des désœuvrés et des curieux du voisinage. Dans ce pays, où les distractions n'abondent pas, c'est un prétexte de promenades en forêt et de goûters sur l'herbe. Ce jour-là, dans les villages environnants, les gens alités seuls étaient restés au logis; M^{me} Heurteloup elle-même, malgré son mépris pour les pratiques superstitieuses, était venue à Benoite-Vaux, en compagnie de Loïse et de Fanfan.

Vêtue de son éternelle robe de deuil à pélerine, coiffée de son chapeau rond de paille noire, et serrant sous son bras le parapluie qui ne la quittait jamais, M^{me} Heurteloup s'avancait raide et dédaigneuse, ayant à sa droite Fanfan, tout faraud dans sa blouse neuve, et à sa gauche Loïse, très heureuse de cette échappée en plein soleil. Coquin et Misère, hargneux et boursoufflés comme leur maîtresse, grognaient et montraient leurs crocs à l'approche de mendiants ou des chiens éparés sur la place. Arrivée sous le porche de l'église, la veuve entra d'un air distraité

au bureau de Roanne; nous remercions sincèrement M. le Ministre de l'avancement plus que mérité qu'il vient d'octroyer à ce lui qui, depuis cinq années a su, par sa douceur et son amabilité, s'acquiescer les sympathies de tous.

Les qualités que possède M. de Comeau sont si rares chez nos fonctionnaires de la République qu'elles nous font vivement regretter son départ.

Il savait, chose assez rare, surtout dans l'administration des postes, concilier les besoins de son service avec ceux du public, et le personnel placé sous ses ordres avait le privilège de pouvoir, en dehors du service, manifester ses opinions comme bon lui semblait, sans avoir à redouter l'intervention de son chef.

Que M. de Comeau reçoive ici nos plus sincères félicitations pour l'avancement qu'il vient d'obtenir; qu'il sache bien aussi que si nous avons le regret de le voir partir avec son honorable famille, nous nous consolons de le savoir encore, malgré la distance qui nous sépare, au milieu de nos bons amis les Roannais.

Nous conserverons de lui un très bon souvenir et nous prions nos amis de Roanne de l'accueillir avec tout le respect et l'estime auxquels il a droit.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n'a pas tardé à les réclamer.

Madame veuve Penel, repassense, demeurant quai du Bassin, a trouvé, rue Nationale, trois billets de cent francs. Elle s'est adressée de les remettre au bureau de police, où un jeune homme employé chez M. Roux, quicallier n

On la condamne donc à un mois de prison.

Vol. — La femme Charbonnier, accusée d'avoir soustrait à l'étalage de la femme Colton, à la foire de Renaison, des objets de mercerie, paie cette indécence de 8 jours de prison.

Faillite. — Enfin, MM. Patet et Monon sont condamnés chacun à 15 jours de prison. Ils étaient épiciers — et sont accusés de banqueroute simple.

Etat-Civil de Roanne

Du 8 au 14 avril 1888

MARIAGES. — Du 12. — Mivrière Claude, 34 ans, et Bost Claudine, 27 ans, tisseurs.

Du 14. — Bresson Jean-Baptiste, 29 ans, tisseur, et Berthout Marie, 22 ans, dévideuse.

NAISSANCES

Du 8. — Larras Louis-Marie-Alphonse, fils de Jean-Marie, tisseur, et de Cucherat Marie. — Martin Adrien, fils de défunt Louis et de Jury Marie, cannetense. — Volossière Jean-Marie, fils de Marie-Antoine, tisseur, et Pontille Philiberte-Marie.

Du 9. — Luminet Claudine, fille d'Antoine et de Préfol Antoinette, épicières. — Bonavaron Marie-Catherine-Gésarine, fille de Jacques, tisseur, et de Barjon Madeline, tricoteuse.

Du 10. — Bonnier Françoise-Henriette, fille de Médard, mécanicien, et de Barbat Marie-Félicie, couturière. — Passinge Michel-Alphonse, fils de Jean-Marie-Alphonse, employé au chemin de fer, et de Tuloup Marie.

Du 11. — Georges Hippolyte, fils de Benoît, charbon, et de Barbonnet Benoitte-Pétronille. — Rodamel Pierre, fils de Jean-Baptiste-Marie et de Séchal Marie, boulanger.

Du 12. — Gauthier Marie-Laurence, fille d'Emile-Stréphane, commissionnaire, et de Sabatier Marguerite, ménagère.

Du 13. — Veillas Joseph-Antoine, fils d'Auguste, négociant, et de Poyet Claudine. — Comte Marius-François, fils de Claude, employé de commerce, et de Brosselet Marie-Louise. — Un enfant naturel.

Du 14. — Foglietti Pierre-Joseph-François, fils de Joseph-Antoine-Jean, plâtrier-peintre, et de Desmurger Marie, marchandé de comestibles.

Du 8. — Valomont Antoine-Marie, 68 ans, tisseur, époux de Dufour Antoinette-Marie. — Laporte Abel-Claude-Marie-Victor, 67 ans, cordonnier, époux de Poncet Pierrette. — Tractel Marie, 59 ans, tisseuse, célibataire.

Du 9. — Lafrest Marie, 73 ans, veuve de Matrat Cyrille-Honoré. — Balloflet Marie, 5 ans. — Mure Claude, 10 mois. — Goutorbe Jean-François-Louis, 1 mois.

Du 10. — Souchon François, 74 ans, journaliste, veuf de James Ame. — Briant Marie, 73 ans, ex-boucheuse, veuve de Gayon François. — Rabichon Jenny, 17 ans, bobineuse, célibataire. — Bajard Etienne-Marie, 4 mois.

Du 11. — Remonet François, 76 ans, examinateur, veuf de Lablanche Claudine. — Brayère Pierre, 74 ans, journaliste, veuf de Favier Anne. — Découlange Joseph-Marie, 36 ans, journaliste, célibataire. — Gouttebaron Adrienne, 5 ans.

Du 12. — Dumont Hugues, 82 ans, tisseur, veuf de Bréchar Pierre.

MERCURIALE DE ROANNE

du 13 avril 1888

Table with 2 columns: Product and Price. Includes items like Froment, Seigle, Orge, Avoine, Foin, Son, Paille, Pommes, Haricots, Pommes de terre, Volaille, Beurres, Œufs.

IL FAUT AGIR

En politique, comme en toute chose, il ne suffit pas de parler, de discuter avec ses adversaires, ou de récriminer entre amis sur les abus qu'on remarque: il faut agir.

Dans notre département, par exemple, nous avons assez dit et répété ce que chacun sait.

Deux ou trois de nos mandataires en prennent à leur aise, pour indiquer les choix à faire des candidats aux fonctions électives. Ils dirigent leur guise et en maîtres absolus le suffrage universel. Ils n'admettent pas de contradicteurs à ce sujet.

La Loire est leur fief, ils entendent y être obéis et régner en despotes.

Ils ont bien vite fait d'imposer leur créatures. — On regimbe bien un peu, on se récrie; mais, en fin de compte, on se courbe, et on vote pour les candidats de Messieurs Audiffred et Raymond.

Qu'on se souvienne de l'histoire des élections de 1885; de celle de l'élection Dorian et, plus récemment encore, de l'avènement Chollet et De la Berge.

On connaît la jolie méthode employée par ces messieurs pour former un congrès.

Dans chaque canton des délégués de leur choix, et parmi ceux-ci, les plus fidèles portant au Congrès de Saint-Etienne les délégations écrites de leurs copains.

Si l'on veut arrêter ce dévergondage électoral, il ne faut pas s'attarder à récriminer. Il faut agir, et agir vite. Il n'est que temps, 89 approche.

Nous allons poursuivre l'organisation des comités communaux et cantonaux.

Ce travail est commencé: il est en bonne voie. On a cru devoir fonder un journal, le Radical Roannais, afin d'aider à cette organisation. Ce journal sera, en effet, un engin puissant pour faciliter et mener à bien notre entreprise.

Nous reproduisons ci-après les statuts de la société fondée en ce but.

On verra bien remarquer que nous organisons des comités dans chaque commune, et que les délégués communaux ou cantonaux doivent tenir leur délégation du choix entièrement libre des électeurs républicains réunis en assemblée. Nous ne voulons pas des délégués ou des comités d'occasion, choisis arbitrairement par une coterie; nous voulons des délégués désignés régulièrement, et par le libre choix de leurs concitoyens. Nous voulons, en un mot, que le suffrage universel soit respecté et qu'il jouisse de son libre arbitre dans le choix de ses élus.

Nous engageons donc nos amis à se mettre à l'œuvre immédiatement, pour que dans toutes les communes de l'arrondissement de Roanne, les comités soient au plus tôt organisés. Il ne faut pas se trouver au dépourvu. Il faut être prêts à pouvoir opposer le congrès des radicaux socialistes au congrès opportuniste, afin d'obliger ceux-ci à composer avec les fractions avancées du parti républicain. Ils les dédaigneraient encore si leur organisation n'était pas faite.

Nous publions dans le Radical Roannais tout ce qui intéressera la formation des comités communaux et cantonaux. Nos amis savent que la création d'un bureau provisoire d'arrondissement est faite à Roanne, et que ce bureau est à la disposition des républicains de chaque commune pour tous les renseignements qui pourront, à ce sujet, leur être nécessaires.

A. LAFONT.

Alliance des Républicains progressistes

DE LA LOIRE

STATUTS

Article premier. — Il est fondé une association entre tous les électeurs républicains du département de la Loire qui adhèrent aux présents Statuts et aux considérations qui les précèdent.

Art. 2. — Le but de cette association est de former une fédération entre les diverses nuances du parti républicain, afin de garantir la République contre les attaques de ses ennemis; empêcher le retour des monarchistes dans le Parlement; contribuer à la stabilité gouvernementale; à l'amélioration dans la voie démocratique des institutions que nous possédons; obtenir les réformes nécessaires et enfin recueillir un fond de réserve pour la célébration du centenaire de la Révolution française.

Art. 3. — L'Association prend le nom d'Alliance des républicains progressistes de la Loire. Elle ne pourra être dissoute qu'après le premier janvier 1890.

Art. 4. — Tous les citoyens électeurs du département, à quelque nuance du parti républicain qu'ils appartiennent, sont invités à faire partie de l'association.

Art. 5. — La cotisation annuelle de chaque adhérent est fixée à deux francs par an. Elle est payable par semestre et d'avance.

Art. 6. — Il sera établi des carnets à souche pour les quittances semestrielles de 1 fr. qui seront délivrées à chaque cotisant. Ces carnets désigneront le titre de la Société, le canton, la commune et le nom du citoyen porteur du carnet. Les quittances auront un numéro d'ordre et désigneront le nom de l'adhérent ou à la volonté de celui-ci conserveront l'anonymat.

Art. 7. — Les quittances semestrielles nominatives serviront de carte d'entrée dans les réunions des comités cantonaux.

Art. 8. — Pour faire partie de la Société, il ne sera besoin d'aucune autre formalité que celle d'accepter la quittance semestrielle de la cotisation.

Art. 9. — L'association aura une administration au bureau central général, siégeant à Saint-Etienne; des bureaux d'arrondissement siégeant à Roanne et à Montbrison.

Art. 10. — Le bureau central-général sera composé d'un président, de deux vice-présidents, de deux assesseurs, d'un trésorier, d'un secrétaire et d'un archiviste.

Art. 11. — Le bureau central-général, tenant lieu du bureau d'arrondissement de Saint-Etienne, sera nommé un deuxième secrétaire au bureau central-général pour être spécialement attribuer aux affaires de cet arrondissement.

Art. 12. — Les bureaux d'arrondissements et de cantons, seront composés d'un président, de deux vice-présidents, ou assesseurs, d'un trésorier et d'un secrétaire.

Les bureaux d'arrondissements de Roanne et de Montbrison pourront tenir lieu des bureaux cantonaux de ces deux villes.

Art. 13. — Les membres du bureau cantonal seront élus par les délégués adhérents de toutes les communes du canton, réunis en assemblée générale, autant que possible, au chef-lieu de ce canton.

Art. 14. — Les membres du bureau d'arrondissement seront élus par les membres des bureaux cantonaux, réunis en assemblée générale au chef-lieu d'arrondissement.

Art. 15. — Les membres du bureau central-général seront élus par les présidents des bureaux d'arrondissements et les présidents des bureaux cantonaux, réunis à Saint-Etienne en assemblée générale.

Art. 16. — Un électeur empêché pourra en déléguer un autre par écrit, afin de le représenter à l'assemblée réunie pour ces diverses élections. Un délégué ne pourra pas être porteur de plus de trois délégations écrites.

Art. 17. — Les sénateurs et les députés ne pourront en aucun cas faire partie d'un bureau.

Art. 18. — Les pouvoirs des membres de chaque bureau auront une durée d'un an. Ils pourront leur être renouvelés. Leurs fonctions seront gratuites. Toutefois, les divers bureaux pourront accorder des indemnités de déplacement aux membres des assemblées qui en feraient la demande écrite. Les secrétaires pourront aussi recevoir des indemnités pour leur travail spécial.

Art. 19. — En cas de décès ou démission d'un ou plusieurs des membres d'un bureau, il sera pourvu à la vacance dans la forme précitée pour les élections générales et dans le plus court délai possible.

Art. 20. — Le bureau cantonal opère le recouvrement des cotisations des membres adhérents de tout le canton.

Art. 21. — Autant que possible il sera désigné pour chaque commune un trésorier-adjoint muni d'un carnet-quittance, chargé de recueillir des adhésions et d'opérer les recouvrements dans sa commune. Ces recouvrements seront remis mensuellement au trésorier du bureau cantonal.

Art. 22. — Les trésoriers-adjoints commu-

naux devant avoir le rôle le plus important dans notre organisation, formeront le conseil consultatif de chaque comité cantonal. Celui-ci devra les consulter chaque fois qu'il s'agira de décider sur une question intéressant la Société. Ils pourront être présidents des comités ou conseils communaux.

Art. 23. — Les fonds provenant des cotisations, des dons gracieux, etc., seront affectés aux frais généraux de l'association, tels que location des bureaux, dépenses du secrétariat, frais de recouvrement et de correspondance, imprimés divers, publications de brochures, journaux, affiches, frais de conférences et d'élections.

Art. 24. — Eu égard à la configuration topographique du département, il est admis que chaque bureau d'arrondissement, après entente avec les bureaux cantonaux qui en ressortent, pourra subventionner ou créer un journal périodique dans l'intérêt de l'association.

Art. 25. — Les bureaux cantonaux, après avoir prélevé leurs frais, retiendront un dixième de leurs ressources acquises comme fonds de réserve, ils verseront le surplus à leur bureau d'arrondissement. Chaque bureau d'arrondissement agira de même envers le bureau central-général. Celui-ci restera dépositaire des excédents de recette sur les dépenses.

Art. 26. — Quels que soient les frais des divers bureaux, le bureau central-général prélèvera d'abord, pour être placé en fonds de réserve, un cinquième du montant brut des cotisations générales. Ces ressources et celles provenant des excédents des recettes sur les dépenses formeront un fond de réserve qui sera placé à intérêts, de façon cependant qu'il puisse être retiré dans un délai d'un mois. Cette réserve sera spécialement affectée aux frais d'élections et à ceux qui seraient ultérieurement votés en assemblée plénière pour la célébration du centenaire de la Révolution française.

La Commission d'initiative.

CHRONIQUE RÉGIONALE

CHARLIEU.

Concert. — Le grand concert de bienfaisance de dimanche dernier a obtenu le plus brillant succès. Une salle comble a applaudi avec enthousiasme les artistes distingués qui avaient bien voulu prêter leur gracieux concours.

N^{os} Sonnerie, Vadon et M. Sellier, de l'Opéra de Paris, ont été l'objet de véritables ovations.

Mais aussi quel admirable organe possède M. Sellier! avec quel art il sait se servir de sa voix sonore qui conserve, jusque dans les notes les plus élevées, le même éclat, la même fraîcheur!

M^{me} Sonnerie, elle aussi, a fait preuve d'une science musicale complète et d'un goût exquis. Dans l'Éclair de rire surtout, elle a tenu tout l'auditoire sous le charme de sa voix d'or.

Les applaudissements n'ont pas été ménagés à M^{me} Vadon, qui a chanté avec infiniment de grâce Je tiens ça de papa et les œufs.

Pour être impartial, il faudrait suivre toutes les parties du programme et décerner à chacun les louanges qui lui méritent, car du commencement à la fin la soirée a été tout à fait charmante, et, ce qui ne gâte rien, très fructueuse. On parle d'un produit net de 800 francs environ, qui seront versés à la caisse du Bureau de bienfaisance.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CHARLIEU

Mouvement du 8 au 9 avril

Versements reçus de 36 déposants, dont 2 nouveaux 3.940 » Remboursements à 9 déposants dont 1 a été soldé... 5.488 15

Etat-Civil de Charlieu

MARIAGES. — Du 6 avril. — Finet Etienne-Joseph, 22 ans, ferblantier, et Musnier Eugénie, 21 ans.

Du 9. — Vivier Pierre, 28 ans, charpentier, et Dessaut Marie, 22 ans.

Du 10. — Lafont Pierre-Marie, employé, 28 ans, et Martin Jeanne-Marie, 21 ans.

NAISSANCES. — Du 5. — Buthaud Marie, 69 ans, rentière, veuve Dessertine Claude-François.

Du 7. — Jondet Antoine-Marie, 5 jours.

Du 9. — Jondet Alexandre-Marie, 7 jours.

Du 10. — Courbon Jean-Apollinaire, 77 ans, frère mariste.

Marché de Charlieu

du 7 avril 1888

Table with 2 columns: Product and Price. Includes items like Froment, Méteil, Seigle, Orge, Avoine, Sarrasin, Colza, Mais en grain, Haricots, Pommes de terre, Foin, Paille.

LA PACAUDIÈRE

Assassinat. — On nous écrit: Lundi matin M. Gaillard, fermier à Ande-la-Roche (Allier), se rendait à son travail de prestation, lorsqu'arrivé près de l'étang Marguetaire il heurta d'un pieu deux sabots.

Il regarda autour de lui et ne tarda pas à apercevoir sur l'eau une blouse. Il sonda l'étang avec une perche et découvrit un cadavre. C'était celui de M. Bailly, d'Ande-la-Roche, qui venait souvent à Roanne pour son commerce d'écorces de chêne.

M. Bailly, arrivé dimanche, vers dix heures, à Saint-Martin, rentra chez lui dans la nuit porteur d'une grosse somme. Il a été éssommé et volé vers quatre heures du matin.

Le docteur, chargé de l'examen du corps, a constaté que le poignet avait

été serré. Le bras porte quelques égratignures. Le parquet de Cussét a ouvert une enquête.

Accident. — Le nommé Montabrin, scieur de long, descendit dimanche la rue de la Gare, montait sur un vélo-cyclo.

Tout à coup la roue de derrière se déchappa et le voyageur s'échala sur la chaussée. Il s'est fait de sérieuses blessures aux poignets et au nez.

CHANGY

Un conseil. — On nous écrit:

Nous n'avons pas de conseils à donner aux mères de famille de Changy, mais si elles veulent nous croire elles n'envoient plus leurs filles, seules, dans les échoppes de cordonniers.

Il nous revient, en effet, qu'un certain chantre après avoir pris mesure de chaussures à une jeune fille se permit aussi de lui prendre... le cœur. La zonze fut très complaisante.

« Comment, direz-vous, elle aime le chantre? » Et oui! tous les goûts sont dans la nature.

Le cordonnier ne se borna plus à prendre seulement la mesure au pied. Il en prit bien d'autres, le gremlin, mais n'insistons pas!

Cependant l'amour ne fit pas oublier au brave chantre ses devoirs de chrétien; il fut se confesser. Nous serions curieux de connaître la pénitence que le bon curé de Changy lui a infligée?

SAINT-GERMAIN-LAVAL

Accident. — Un vieillard de 68 ans, le sieur F..., est tombé d'une hauteur d'environ trois mètres. Il a été relevé avec de graves contusions qui mettent ses jours en danger.

PRADINES

Elections. — Partout le parti radical s'organise. A Pradines, il présentera aux prochaines élections municipales, une liste ainsi composée:

- MM. Laffay François; Burnichon Jean; Truchet Auguste; Sève Joanny; Cherpin Alexandre; Trambouze Aimé; Vernay Claude; Jacquet ancien facteur; Pétrat Pierre, dit Capitaine; Déclotte Jean Marie; Buchet Etienne; Brisson Théophile.

Nous engageons vivement les électeurs de Pradines à voter pour cette liste composée uniquement d'hommes honnêtes et actifs.

Partout, au nord comme au midi de la France, les radicaux triomphent. Les modérés ont fait preuve d'impudence. Une République progressiste va enfin être établie.

Les républicains de Pradines ne voudront pas être en retard. Ils voteront pour les radicaux!

Tribune des Intérêts Agricoles

Syndicats pour la défense des vignes contre le phylloxéra. — Appareils pour le traitement des maladies cryptogamiques de la vigne. — Semis et plantations d'avril (potager). — L'Échenillage.

Le Ministre de l'Agriculture a fait adopter, en première délibération, par la Chambre des députés, un projet de loi sur la création de syndicats obligatoires pour la défense des vignes contre le phylloxéra. Ces syndicats, aux termes du projet de M. Viette, pourront se constituer dans tous les centres viticoles plus ou moins envahis par le phylloxéra, ou plus ou moins menacés par l'existence de taches limitées, existant de loin en loin dans quelques parcelles de vignes appartenant à une même région. Ils ne pourront être établis que sur la demande d'un ou de plusieurs vigneronniers intéressés. Une enquête est faite pour limiter une zone dans laquelle les conditions d'attaque et de défense sont communes. L'association syndicale doit alors s'établir à la condition de comprendre au moins les deux tiers des intéressés, et de représenter les trois quarts, au moins, de la superficie en vignes, ou les trois quarts des intéressés et les deux tiers de la superficie. Une fois le syndicat formé, le propriétaire qui refuserait d'y adhérer serait tenu, ou d'arracher ses vignes, moyennant indemnité, ou d'en consentir la location à l'association syndicale pendant toute sa durée. Ces associations comprendraient un comité directeur chargé de faire exécuter les traitements et répartir les frais, proportionnellement à la surface de vignes traitées. Ces syndicats recevraient les subventions que l'Etat accorde ordinairement aux syndicats actuels, créés pour la défense des vignes contre le phylloxéra.

Un nouveau pulvérisateur, le rénovateur Albrand, sera très employé cette année pour répandre les dissolutions cuivreuses dans le traitement du mildiou. Ce pulvérisateur offre le grand avantage de laisser presque constamment libre une des mains de l'opérateur. Le rénovateur Albrand se compose d'un récipient de 14 à 25 litres de capacité (suivant le numéro de l'appareil) dont 2 litres environ sont occupés par de l'air comprimé, le reste par la dissolution cuivreuse.

Une petite pompe à air est fixée sur l'un des côtés à gauche du récipient, à sa partie supérieure; elle comprime l'air sur le liquide qu'elle agit à chaque coup de piston. A droite du récipient, en bas, se trouve un robinet portant un tuyau de caoutchouc terminé par une lance portant un pulvérisateur perfectionné qui disperse le liquide en une pluie de très fines gouttelettes. Un dégorgeoir spécial permet d'employer toutes les dissolutions, jusqu'aux plus épaisses. La pression dure par sept coups de piston dure à 6 minutes, de sorte qu'une main est presque constamment libre.

Au concours international de Béziers, le rénovateur Albrand a traité en une heure plus de 1500 souches aspergées en dessus et en dessous. Cet appareil passe pour être très simple comme entretien; il est également construit en bons matériaux. Il est vendu par MM. Vallotton et C^o, 170, cours Lafayette à Lyon, de 60 à 75 francs suivant sa capacité.

La publication de M. Lecouteux signale aussi la soufreuse Phénix, à grand travail, qui comporte un récipient pouvant contenir environ 10 kil. de soufre, c'est-à-dire la quantité nécessaire au traitement de 4000 pieds de vigne. Un soufflet ventilateur envoie le soufre dans une lance dont le débit de soufre est réglé facilement à l'aide d'un agitateur distributeur et au moyen d'un simple déplacement d'écran. La diffusion des particules de soufre est parfaite et toujours régulière. Cet appareil est également livré aux vigneronniers par MM. Vallotton et C^o, au prix de 25 francs. Il serait excellent aussi pour répandre les poudres contre le mildiou ou les mélanges de soufre et de poudres cuivreuses.

La même maison produit aussi pour les petits vigneronniers, la soufreuse simple qui ne coûte que 4 francs, tout en étant construite sur les données de la soufreuse simple dont elle possède tous les organes essentiels.

Nous n'avons plus à convaincre les vigneronniers du Roannais de l'utilité de l'emploi du soufre et des dissolutions au sulfate de cuivre, mais nous les engageons vivement à faire une application préventive des liquides ou des poudres capables d'empêcher le développement du mildiou ou de l'oïdium.

Les traitements sont, en effet, entièrement efficaces tout en ne coûtant presque rien, relativement à l'importance des résultats.

Plus tard, nous décrirons dans tous leurs détails les procédés de traitement par diverses poudres ou diverses dissolutions.

Calendrier maraîcher

AVRIL

En pleine terre. — Dans ce mois, les travaux de pleine terre prennent une grande extension et on peut dire qu'ils sont les plus importants de l'année, les froids devenant moins à craindre, sauf cependant quelques gelées blanches dont on devra toujours se méfier. Le sol commençant à être quelque peu réchauffé par le soleil peut recevoir toutes sortes de semis ou plantations.

C'est le moment de déployer toute sa vigilance et son activité, afin de placer et de faire chaque chose en temps et lieu.

On continue les travaux commencés en mars. On sème en grand toutes les variétés de choux Milan, choux cabus, choux-fleurs, choux brocolis, choux de Bruxelles, choux-raves et rutabagas, etc., etc. On continue à semer carottes, salifis, scorsonère, scolyme d'Espagne, bellardes, chicorée sauvage, poireaux, artichauts, cardons, asperges, poirée à cardes, romaine, laitues, etc., oignons suisses et divers. Dans la majeure partie de ces semis on y mélange les genres de plantes qui occupent très peu de temps la terre et qui seront bonnes à récolter avant de nuire aux autres récoltes, tels que épinards, potiriers, radis roses, cerfeuil, laitues, etc. On continue à semer les diverses variétés de céleris à bonne exposition. On continue les plantations de pommes de terre, oignons blancs, poireaux, romaine, choux-fleurs et autres genres.

On oseille les artichauts, on les fume copieusement; les plus beaux oseilletons servent à faire de nouvelles plantations.

Dans la seconde quinzaine, on prépare des fosses ou des trous pour semer des melons, concomres, potirons, giramonts, courges.

On repique sur couche les tomates, aubergines, piments nés sur couche. On repique le céleri semé sur couche.

Comme dans le courant du mois la surface du sol commence à se dessécher, sous l'influence du hâle et du soleil, on paillera légèrement certaines plantes. On bassine le matin ou pendant les journées; dans les sols légers on arrose. On fera en temps voulu les binages et les sarclages qui sont fréquents à cette époque. On éclaircit les semis épais. On fera une chasse active aux insectes qui dévorent les jeunes semis.

Cette année le public des champs, les sociétés agricoles se sont enfin décidés à faire la guerre aux chenilles; l'échenillage s'est fait d'une façon assez soignée chez les petits cultivateurs qui ont vu, l'an passé, leurs récoltes, leurs arbres fruitiers et leurs haies ravagés par des armées innombrables de chenilles. L'administration vient de lancer, cette semaine, à Roanne, ses gardarmes; de nombreux procès-verbaux ont été dressés contre des délinquants, il est vrai, plus ou moins coupables. Nous reprobons, en effet, à l'administration deux choses: 1^o d'avoir presque complètement négligé d'aviser le public; 2^o de ne pas avoir attendu 15 jours de plus pour commencer les poursuites contre les retardataires. — L'hiver rigoureux que nous venons de subir et qui n'est pas encore terminé, a empêché de faire l'échenillage qui dans les circonstances peut se repousser encore jusqu'aux premiers beaux jours.

FAITS DIVERS

Une préoccupation de Jules Ferry en 1871. — Les tiraillements entre M. Jules Ferry, qui ne pose précisément pas pour le monsieur aimable, et les hommes avancés, datent de loin; ceux qui ont assisté aux réunions du parti républicain de 1863 à 1870 en savent quelque chose.

Un des incidents nombreux auxquels donne lieu l'attitude franchie de M. Jules Ferry se passa entre lui et M. Lafont, aujourd'hui député de Paris, alors adjoint au maire du dix-huitième arrondissement, dont M. Clémenceau était maire.

M. Lafont avait l'habitude, dans ses communications officielles avec le M. Jules Ferry, alors maire de Paris, d'employer la formule suivante: « Au citoyen Jules Ferry. » — Cela agaçait fort M. J. Ferry, qui, n'y tenant plus, envoya une note comminatoire à M. Clémenceau, conçue en ces termes:

« Je vous serais obligé, Monsieur le maire, de recommander à Monsieur Lafont, votre adjoint, quand il correspond pour les besoins du service avec Monsieur le maire de Paris, d'employer, dans sa correspondance administrative, des formes plus convenables. »

Inutile d'ajouter que M. Lafont ne tint aucun compte de la recommandation.

Le mot citoyen était alors de mise du reste, et cela nous rappelle une scène dont nous fûmes témoins, à la même époque, à Toulouse, où mon regretti ami Duportal était préfet.

Une délégation se présente et, s'adressant au factionnaire, un des membres lui dit: — Citoyen garde national, nous demandons à parler citoyen au préfet!

— Adressez-vous au citoyen concierge dit le factionnaire qui n'était autre qu'un des plus spirituels journalistes du Midi, Elie Montagné, monté à la garde.

Qu'ent dit Jules Ferry, grands dieux!

AVIS

Le « Radical Roannais » se chargera, pendant la période des élections municipales, de la confection des Bulletins, Circulaires, Affiches, etc., etc.

Prix modérés. — Prompte exécution

OFFRES & DEMANDES D'EMPLOI

(Insérées gratuitement)

Demandes — On demande à emprunter 7 à 8,000 fr. garantis par première hypothèque. S'adresser au bureau du journal

AVIS AUX AMATEURS DE BON VIN de table

J'offre aux amateurs les vins de la Maison Louis CABANES, de QUARANTE (Hérault).

Ils peuvent les prendre en toute sécurité, je garantis, au besoin, sur facture, ces vins du poids de 10 degrés, entièrement purs et exempts de plâtre, raisins secs, sucre ou coloration artificielle.

Je fais usage de ce vin, il est donc facile aux amateurs de se rendre compte de ces qualités, j'envoie aussi échantillon, sur demande.

S'adresser à J. COMBE, représentant de commerce, rue Bourgneuf, n° 5, au 2^{me}.

NOTA. — On trouvera également chez moi des vins de coupage.

CABINET de M. Adrien COQUARD

Ancien Chef-Comptable au Crédit Lyonnais Expert-Comptable, Syndic de Faillites

12, rue Beaulieu, ROANNE

Organisation et redressement de Comptabilités de tous systèmes

Vérification de Bordereaux et de Comptes-Courants. — Arbitrages. — Et Expertises d'écritures commerciales.

Dresse et Dépôt de Bilans. — Liquidations.

ANCIENNE MAISON BALOUZET-DESCHAUX Aimé FEUILLAT Successeur

MANUFACTURE DE PAPIERS PEINTS

3, rue des Bourrassières, 3 ROANNE

GRAND Assortiment de Tentures en tous genres SE COMPOSANT D'UN CHOIX DE

3,500 DESSINS NOUVEAUX depuis 0,20 le rouleau

Spécialité de CARTON-Pierre et Toiles décoratives

CHARBONS DE TOUTES PROVENANCES CHARBON DE BOIS

LOUIS AULAS

16, rue Rabelais (faubourg Mulsant) ROANNE (Loire)

M. AULAS prévient sa Clientèle qu'elle trouvera une grande économie par la vente au comptant et la livraison directe de la gare à domicile, à partir de 1,000 kilos.

Les consommateurs auront tout avantage d'user de ce mode de livraison, ils auront toujours du charbon non brisé et de première qualité.

M^{lle} Blanche PLASMAN, 35, boulevard Jacquard, à Charlieu, couturière à façon et à la journée, se recommande par la modicité de ses prix.

TIMBRES en CAOUTCHOUC et CUIVRE Spécialité de Timbres dateurs

LIVRAISON EN 2 HEURES

ALBERT LEJEUNE 17, rue Nationale, 17 ROANNE

DORURE, ARGENTURE ET NICKELAGE EN TOUTS GENRES Spécialité d'argenture de COUVERTS PRIX TRÈS MODÉRÉS

Seule Maison à Roanne

QUI VIVE !

REVUE POPULAIRE HEBDOMADAIRE

Organe des groupes Socialistes et de Libre-Pensée

Dans son numéro du 18 Mars, publiée :

LE 18 MARS, par PAUL MINK. — LETTRE D'UN PAYSAN.

LE VATICAN DEVANT L'HISTOIRE, par SATU.

UNE FUMISTERIE NON CONTRADICTOIRE, par Paul Leo.

Chronique Socialiste : Limoges, Marseille, Nîmes, Roanne, Cette, Toulouse, Toulon, Pamiers, etc., etc.

Chronique de la Libre-Pensée.

La mort de Guillaume. — Le Villonisme.

— Boulanger. — Faits divers, anecdotes, etc.

LE NUMÉRO : 10 CENTIMES

ABONNEMENTS :

Un an, 6 fr. — Six mois, 3 fr. — Trois mois, 1 fr. 50

— Etranger, le port en sus —

Bureaux : Rue Palissade, 16, MONTPELLIER

M. C. BESSE

Entrepreneur de Travaux publics

Rue MULSANT

A l'honneur d'informer sa Clientèle qu'il continue, comme par le passé, à s'occuper, à Roanne, de CONSTRUCTIONS en tous genres, Bâtiments, Gazomètres, etc.

Il tient à la disposition du public : Briques belges, Brulats pleins et Tuiles creuses, etc.; Pierres de taille de toutes qualités, brutes et taillées.

On trouvera également chez lui : Chaux du Teil, de Cruas et Ciments.

DÉPÔTS & BUREAUX, RUE MULSANT

CAFÉ-RESTAURANT

RAMBERT

16, rue de la Côte, 16 ROANNE

TABLE D'HÔTE POUR VOYAGEURS DINER à la CARTE et à PRIX FIXE

CHAMBRE A COUCHER POUR VOYAGEURS

Plusieurs Salles à manger et Salons pour Sociétés

VINS FINS. — LIQUEURS

PENSION BOURGEOISE

Service en ville, sur Commande

CHOCROUTE AU JAMBON FUMÉ

Escargots de Bourgogne

Les Annonces du RADICAL ROANNAIS Sont reçues au Bureau du Journal : 26, rue de la Côte, 26 ROANNE

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES AGRICULTEURS

Grande Fabrique Roannaise

DE TUYAUX & AQUEDUCS en Ciment

M. J. BOULARD, entrepreneur hydrographe 13, rue Carnot, à ROANNE

Dépôt de CEMENTS, premières marques; CHAUX du Teil, etc.

Envoi franco de PROSPECTUS, sur demande

DÉPÔT ET SUCCURSALES :

LE COTEAU (Loire), AMBIERLE, LA PACAUDIÈRE, CHARLIEU, FEURS.

MARCIGNY (Saône-et-Loire), MOULINS (Allier), RIOM (Puy-de-Dôme), St-GERMAIN-LESPINASSE.

Rue Nationale, n° 4

SPECIALITÉ de BIÈRES FRANÇAISES

0,20 LE BOCK ROANNE

SOUPERS Déjeuners

CHOCROUTE GARNIE : 60 cent.

4, Rue Nationale, 4

CABINET DE M. BRETEAU-GIRAUD EXPERT-GÉOMÈTRE Place du Marché, 19, ROANNE

CABINET D'AFFAIRES DE M. BALAVY 17, rue Nationale, 17 ROANNE

BIJOUTERIE, ORFÈVRE, BRONZES Pendules et Objets d'art PAUL LARDET 32, rue Nationale, à ROANNE

QUINA NATURE Le QUINA NATURE, apéritif des gourmets, est aujourd'hui passé dans la consommation publique;

MAISON DE CONFIANCE SUCCÈS! SUCCÈS! MAISON DE 1^{er} ORDRE AU PONT-NEUF

A LOUER Emplacements pour Dépôts et Ateliers Rue des Aqueducs

PHARE DE LA LOIRE 57, Rue Nationale, 57 ROANNE

PAPIERS PEINTS Manufacture de Sans-Souci PRÈS LYON

Ancienne Maison DARCON ENTREPRISE J. BERGER A ROANNE

HABILLEMENTS TOUT FAITS POUR HOMMES & ENFANTS AU GRAND TURENNE